



PROCES-VERBAL

Séance du 3 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,
Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Paul LAMOURE, Marie-Claude PINOUT, Solange BECAAS, Richard BELLON
Excusés : Marie-Christine GARROCO, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA (procuration à Laurent MARQUE), Jean-Jacques ALBIRA (procuration à Richard BELLON)
Secrétaire de séance : Jacques BELTRAN

Désignation du secrétaire de séance : Jacques BELTRAN

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 24 septembre 2019.

Question n° 2 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
EMET un avis favorable sur le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tels qu'ils ressortent du rapport présenté.

Question n° 3 : Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,
DE FIXER le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Question n° 4 : Convention pour la prestation de terrassement à la Tourbière

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 voix contre (Mme Solange BECAAS et M. BELLON (2 voix)),
ACCEPTE de confier à l'EPSA (Etablissement Public des stations d'altitude) la mission de réalisation de terrassement à l'aide d'un « engin de damage » sur le site de la Tourbière, dans le cadre de la réhabilitation de cette dernière.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant ce dossier.

Question n° 5 : Aménagement de l'estive de Làas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE les travaux d'aménagement de l'estive de Làas.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Question 6 : Contrat chiens

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Question 7 : Rétrocession d'une case au columbarium

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE de rembourser à Mme Gilberte ARNOUT, la somme de 370.81 €, correspondant à la rétrocession à la commune de la case du columbarium acquise le 1^{er} septembre 2016.

PRECISE que l'aide financière de 200 € sera remboursée au CCAS de Louvie-Juzon.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette décision.

Question 8 : Tarif des concessions au cimetière

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif des concessions cinquantenaires comme suit :

- à 50 € le tarif des concessions de 1 m x 2.5m.
- à 100 € le tarif des concessions de 2 m x 2.5 m.
- à 50 € le tarif des concessions pour cavurnes (60 cm x 60 cm)

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Question n°9 : Régie de cantine et garderie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision.

Question n° 10 : Création d'un poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1^{er} février 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 11 : Décisions modificatives

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics	5 005,43	021 (021) : Virement de la section de fonct	15 247,20
2138 (21) : Autres constructions	4 346,56		
2138 (21) : Autres constructions	1 706,26		
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	4 188,95		
	15 247,20		15 247,20

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	15 247,20	722 (042) : Immobilisations corporelles	15 247,20
	15 247,20		15 247,20
Total Dépenses	30 494,40	Total Recettes	30 494,40

Une 2è DM est proposée afin de transférer des crédits pour le paiement des factures de la mairie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 128 : Autres bâtiments publics	-7 000,00		
21534 (21) - 153 : Réseaux d'électrification	-30 000,00		
2188 (21) - 122 : Autres immobilisations co	-3 000,00		
2313 (23) - 147 : Constructions	55 000,00		
2315 (23) - 89 : Installation, matériel et out	-10 000,00		
2318 (23) - 129 : Autres immobilisations co	-5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal,

Par 10 voix pour et 3 contre (Mme Solange Bécaas, M. Bellon (2 voix)),

APPROUVE ces décisions.

Question n° 12 : Souscription d'un prêt

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 voix contre (Mme Solange Bécaas, M. Bellon(2 voix)) :
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 200 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 3 535.38 €.

- Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- * Montant : 200 000 €
- * Durée : 15 ans
- * Taux d'intérêt pour l'emprunteur : 0.78 % fixe
- * Mode d'amortissement : échéances constantes
- * Frais de dossier : 200 €

AUTORISE Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Question n° 13 : Prêt relais TVA

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 voix contre (Mme Solange Bécaas, M. Bellon(2 voix)) :
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un prêt relais TVA d'un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :

- * Montant : 100 000 €
- * Durée : 12 mois
- * Taux d'intérêt : 0.65 %
- * Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- * Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- * Frais de dossier : 150 €

AUTORISE Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.